

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (20) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. GUIMARD mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Fonds de soutien à l'investissement local : plans de financement des opérations

La loi de finances pour l'année 2016 a prévu de réserver un milliard d'euros pour soutenir l'investissement public des communes et des intercommunalités.

Les fonds mis en oeuvre se décomposent en trois familles d'opérations :

- 500 millions d'€ concernent des priorités d'investissement dans les communes et intercommunalités, au nombre de 7 : la rénovation thermique, la transition énergétique, les énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, les infrastructures de mobilité, les infrastructures en faveur de la construction de logements, les hébergements et équipements liés à l'accueil des migrants.
- 300 millions d'€ concernent le développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants, pour les investissements contribuant à la réalisation d'un projet de territoire transversal et cohérent, et leurs groupements.
- 200 millions d'€ relèvent de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux, la D.E.T.R.

La Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est dotée de 44 370 803 € au titre de la première enveloppe de 500 millions d'€, et de 27 274 841 € au titre de la seconde enveloppe de 300 millions d'€.

Ces fonds sont destinés à des opérations dont les autorisations d'engagement seront opérées avant le 31 décembre 2016. Il s'agit par conséquent de projets d'investissement déjà suffisamment matures pour être présentés, les crédits de l'Etat pouvant par la suite s'étaler jusqu'en 2020 pour tenir compte du calendrier des déclinaisons opérationnelles.

Ainsi, la C.A.P.C. est-elle en mesure de solliciter les crédits de ce fonds de soutien sur les nouvelles, ou ultimes, tranches de programmes déjà à l'oeuvre :

- la dernière phase (n°3) du centre des archives communautaires, sur le site "Denard", à Châtelleraut,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 2

page 2/2

- le programme d'accessibilité programmée des équipements et bâtiments - AD'AP – sur le site à vocation sportive et récréative du parc de Crémault à Bonneuil-Matours,
- l'aménagement des espaces extérieurs du site de la Manu, en entrée et en périphérie des équipements de loisirs et de glisse (skatepark, patinoire) et des équipements culturels et touristiques de ce lieu patrimonial emblématique des bords de Vienne,
- la seconde tranche de réalisation de la médiathèque – tête de réseau sur le site du "château" à Châtelleraut, pour compléter l'offre existante sur le niveau supérieur du bâtiment des Halles,
- la poursuite d'un déploiement des infrastructures de desserte numérique en haut débit, pour l'irrigation des zones d'activités économiques du territoire dans sa partie sud, à Naintré,
- l'amélioration de l'isolation du centre aquatique "la piscine" à Châtelleraut.

Ces aménagements poursuivent ou parachèvent des investissements déjà engagés sur des sites, programmes ou équipements communautaires structurants pour le territoire. Ils auront un impact direct sur l'économie locale des entreprises du bâtiment et des travaux publics.

VU la circulaire n°5835/SG du premier ministre aux préfets en date du 15 janvier 2016 relative au soutien à l'investissement public local,

VU le courrier de Madame la Préfète de la Vienne aux Maires et Présidents d'établissements publics intercommunaux en date du 26 février 2016,

VU la délibération n°5 du conseil communautaire du 29 mars 2016, faisant acte de demande de subventions pour 6 opérations de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais

VU la délibération n°2 du conseil de communauté du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'opportunité de s'inscrire dans l'éligibilité au fonds de soutien à l'investissement public local pour des opérations communautaires dont l'engagement sera réalisé dans le courant de l'année 2016,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les plans de financement de ces projets, ci-joints en annexe,
- de solliciter les crédits du fonds de soutien à hauteur de 1 036 800 €.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

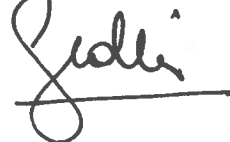
Publié au siège de la CAPC, le 25/05/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016

**FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL
PLANS DE FINANCEMENT DES OPERATIONS**

- Aménagement du centre des archives du pays châtelleraudais « Phase 3 » :
Coût H.T. : **375 000 €**

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	Montant
Fonds de soutien à l'investissement local	sollicitée	26%	100 000 €
Autres subventions État DRAC	acquis	26%	100 000 €
Conseil départemental	acquise	26%	100 000 €
Fonds propres		22%	75 000 €
TOTAL H.T.		100%	375 000 €

- Aménagement et mise en accessibilité du site de loisirs du parc de Crémault à Bonneuil-Matours : Coût H.T. : **176 000 €**

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	Montant
Fonds de soutien à l'investissement local	sollicitée	80%	140 800 €
Fonds propres		20%	35 200 €
TOTAL H.T.		100%	176 000 €

- Aménagement des espaces extérieurs de la Manufacture : Périmètre patinoire et Skatepark :
Coût H.T. : **500 000 €**

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	Montant
Fonds de soutien à l'investissement local	sollicitée	50%	250 000 €
Conseil départemental		10%	50 000 €
Divers	Conseil régional (CRDD) sollicitée	16%	80 000 €
Fonds propres	votée	22%	120 000 €
TOTAL H.T.		100%	500 000 €

- Réhabilitation et extension de la médiathèque de Châtelleraut centre (site du château) :
Coût H.T. : **600 000 €**

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	Montant
Fonds de soutien à l'investissement local	sollicitée	41,60%	250 000 €
Autres subventions État	DRAC livre	16,70%	100 000 €
Conseil départemental	sollicitée	25,00%	150 000 €
Fonds propres	votée	16,70 %	100 000 €
TOTAL H.T.		100%	600 000 €

- Dessertes des zones économiques en très haut débit numérique :
Coût H.T. : **320 000 €**

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	Montant
Fonds de soutien à l'investissement local	sollicitée	80%	256 000 €
Fonds propres		20%	64 000 €
TOTAL H.T.		100%	320 000 €

- Étanchéité et complément d'isolation du centre aquatique de Châtelleraut :
Coût H.T. : **50 000 €**

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	Montant
Fonds de soutien à l'investissement local	sollicitée	80%	40 000 €
Fonds propres		20%	10 000 €
TOTAL H.T.		100%	50 000 €